

## BULLETIN D'INFORMATION PASTORALE N°3 MARS 2020



### POINTS SAILLANTS

- ◆ Déficit accru de pâturage dans la zone sylvopastorale ;
- ◆ Impact du COVID-19 sur les activités d'élevage avec notamment la réduction de l'écoulement du bétail du fait de l'interdiction des marchés hebdomadaires ;
- ◆ Elaboration d'un Plan National de Riposte (PNR) pour accompagner les acteurs face au COVID-19
- ◆ Forte progression des superficies brûlées surtout dans les régions de Kolda et Tambacounda ;
- ◆ Poursuite de l'auto approvisionnement des éleveurs en aliment de bétail à travers le mécanisme de pérennisation de l'approvisionnement au prix courant et de la distribution de l'aliment de bétail acquis dans le cadre de l'appui de la FAO ;

# SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE

## Les températures

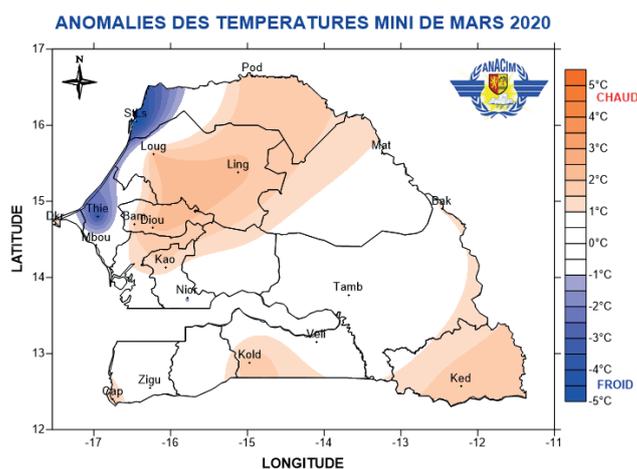
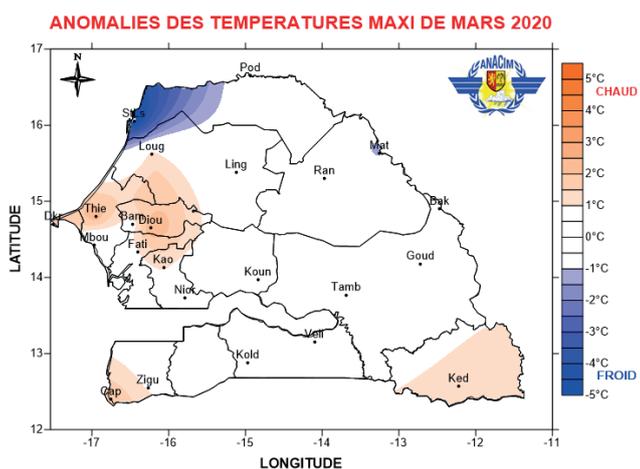
Le début du mois de mars a été marqué par un ciel ensoleillé avec cependant quelques passages nuageux par endroit. La chaleur a prévalu à l'intérieur du pays surtout dans les localités Sud, Centre et Est où les maximas de température ont varié entre 39°C à Ziguinchor et 44°C à Kaolack. Par contre sur le littoral (Dakar, Cap Skirring), la chaleur a été moins ressentie vers la première décade du mois avec des températures maximales variant entre 27 et 31°C.

Pendant la deuxième quinzaine du mois de mars, une baisse des températures diurnes a été notée surtout sur le littoral avec des maximas ne dépassant pas 27°C, favorisant une fraîcheur nocturne et

matinale notable sur le Nord du pays où les minimas ont varié entre 17 et 20°C par endroits.

La carte des anomalies des températures maximales présente une situation normale à chaude sur plusieurs localités (Tambacounda, Linguère, Kaolack, Bakel, Nioro, Podor, etc.) avec cependant des poches anormalement froides sur une partie de la région de Saint-Louis et légèrement chaudes sur les régions de Thiès, Diourbel et Kédougou.

Celle des anomalies des températures minimales présente une situation anormalement froide sur Saint-Louis et Thiès et normale à chaude pour le reste du territoire.



Figures 1 et 2 : Anomalies des températures maxi et mini

## Les vents

Les vents dominants, d'intensités faibles à modérées, ont été de secteur Est à Nord-est et Nord-est à Est. Les intensités les plus fortes ont été notées sur Dakar et Thiès (entre 4 et 5,5 m/s).

Les visibilités ont été généralement bonnes sur toute la période.

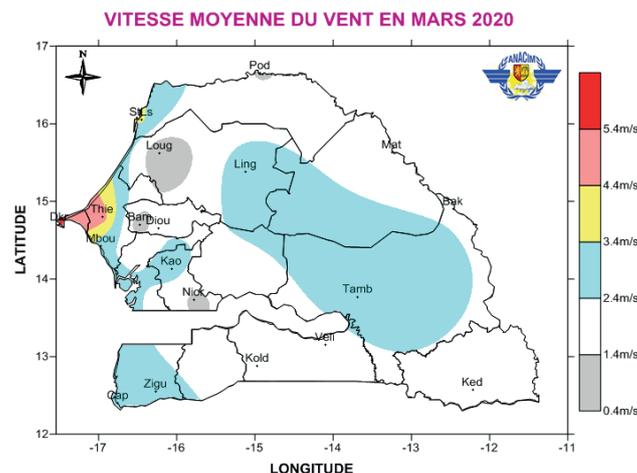


Figure 3 : Vitesse moyenne du vent en mars 2020

## SITUATION PASTORALE

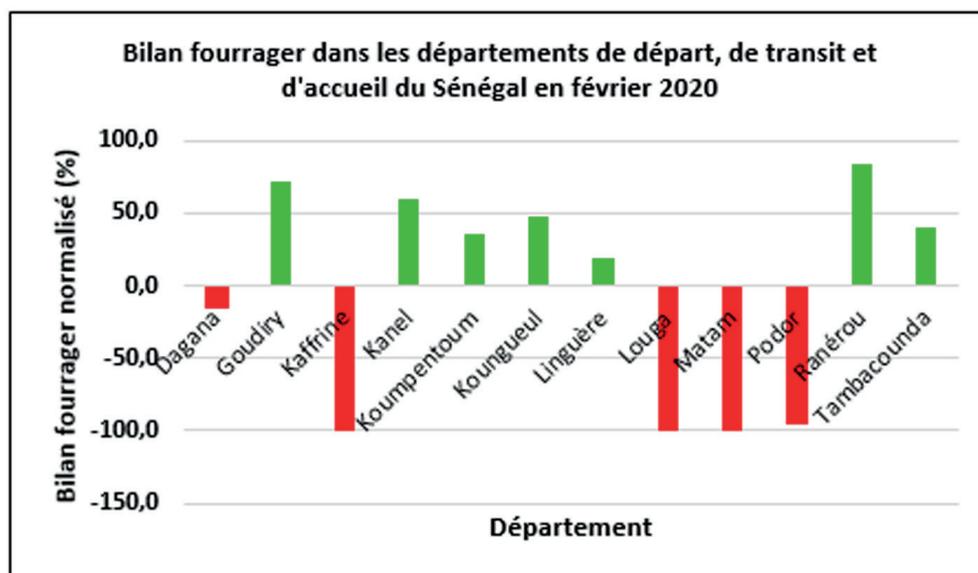
Dans la zone sylvopastorale l'alimentation animale se base essentiellement sur l'exploitation de la biomasse foliaire des ligneux et dans le reste du pays, elle est en grande partie assurée par les sous-produits agricoles, les résidus de récoltes et les pâturages asséchés.

Cependant, il convient de noter que face à la rareté et la dégradation de la qualité de l'herbe, certains éleveurs font recours à l'achat d'aliment usiné pour la complémentation. La récurrence des feux de brousse notamment dans l'Est et le Sud du pays pourrait accentuer les risques de déficit fourrager d'ici le début de la saison des pluies. Le bilan fourrager au 31 mars (tableau1) est largement négatif (faible capacité d'accueil) dans certains départements notamment Podor, Matam, Louga et Kaffrine.

L'arrivée précoce et massive des transhumants a augmenté la charge des pâturages dans les régions de transit et d'accueil (Matam, Kaffrine et Tambacounda). Les pâturages post-récoltes tout comme les stocks de sous-produits agricoles, ont beaucoup diminué provoquant ainsi une forte spéculation sur la fane d'arachide (3500 F en milieu rural et 4500 à 5000 F en milieu urbain). Néanmoins, l'état d'embonpoint des animaux reste acceptable et l'abreuvement se fait essentiellement au niveau des forages et puits pastoraux.

Tableau1 : Bilan fourrager dans les départements de départ, de transit et d'accueil du Sénégal au 31 mars 2020

Département	Biomasse accessible Kg de MS	Biomasse décimée par les feux Tonnes de MS	Capacité d'accueil (UBT)	Charge animale (UBT)	BF normalisé (UBT)	BF normalisé (%)
Dagana	176782	107	66816	90228	-23412	-14,9
Goudiry	2020089	232598	1359656	229224	1130431	71,1
Kaffrine	44358	512	0	67272	-67272	-100,0
Kanel	565319	6714	394986	101552	293434	59,1
Koumpetoum	305830	28716	167164	79159	88004	35,7
Koungueul	607248	9737	392768	138353	254416	47,9
Linguère	948680	0	503986	339286	164700	19,5
Louga	155372	0	0	214070	-214070	-100,0
Matam	131438	0	0	135236	-135236	-100,0
Podor	315646	0	5268	275305	-270037	-96,2
Ranérou	992834	8587	801899	72988	728911	83,3
Tambacounda	1791111	247895	956967	414781	542187	39,5



## SITUATION DES FEUX DE BROUSSE

La période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2020 est marquée par de timides activités préventives sur l'ensemble du territoire national. Seule la région de Ziguinchor a procédé à des activités de mise en feux précoces. Les zones traitées correspondent à une surface globale de **207 ha** sur un axe linéaire de **2,1 km**.

Le tableau 2 ci-dessous donne une idée sur les activités de sensibilisation pour la période en cours comparée à la même période de l'année dernière.

Tableau 2 : Comparaison des activités préventives au niveau national au 31 mars 2020 comparée au 31 mars 2019

Dates des cumuls	Comités créés et redynamisés	Comités de lutte équipés	Comité de développement (CRD, CRD, CDD, Forum, etc.)	Superficies traitées en feu précoce (ha)	Superficies traitées en feu précoce (Km)	Situation des Pare-feu (Km)	
						Ouverts	Entretenus
(n) 31/03/2020	289	17	63	53575,7	1824,1	351	725
(n-1) 31/03/2019	262	93	93	47847,15	969,65	1417,51	656,2
Ecart observé en valeur absolue entre les cumuls	27	-76	-20	2928,05	-229,65	-1066,5	68,8

Comme pour le mois précédent, on observe quasiment les mêmes écarts dans la réalisation des activités préventives. On peut en déduire que les activités de sensibilisation étaient plus importantes pour la même période en 2019 qu'en 2020. Ces écarts se justifient pour l'essentiel par une timide prise en charge de ces activités par les collectivités territoriales, les ONG, projets et programmes. En ce qui concerne la lutte active pour la période en cours, 81 cas de feux tardifs pour une superficie totale de 5506,2 ha ont été déclarés et maîtrisés sur l'ensemble du territoire national. On constate une hausse des superficies brûlées pour la période en cours com-

parée à celles du mois précédent qui étaient de 4988,43 ha.

Les régions de Kolda et de Tambacounda ont enregistré les plus grandes superficies brûlées pour la période en cours avec respectivement 2035 ha pour 20 cas de feux et 1753 ha pour 19 cas de feux.

Le cumul des superficies brûlées pour la période en cours s'élève à 25069,714 ha contre 24250,46 ha pour la même période de l'année dernière, soit une hausse en valeur absolue de 819,25 ha. Cette situation pourrait impacter négativement la disponibilité fourragère.

## SITUATION DES RESSOURCES EN EAU (Mares et Forages)

L'approvisionnement en Eau du cheptel constitue un élément majeur dans le pastoralisme ; le taux de disponibilité des forages ruraux en est une bonne illustration. Ainsi, dans la situation des forages à l'arrêt à la date du 30 mars 2020 décèle des arrêts soit par panne d'équipements d'exhaure ou soit par détérioration de l'ouvrage de captage.

Le taux de disponibilité globale actuel des forages est de 95,83%.

La situation de quelques localités de la zone sylvopastorale est relatée dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 3 : Taux de disponibilité des forages

N°	Département	Taux de disponibilité des forages
1	Linguère	95,63%
2	Ndioum	95,82%
3	Matam	96,83%
4	Ranérou	97,92%

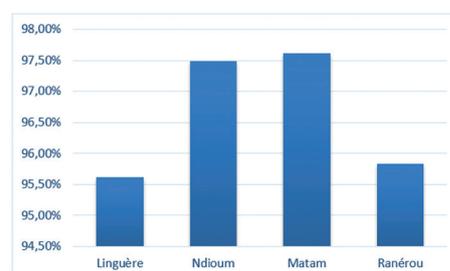


Figure 5 : Taux de disponibilité des forages  
Source : Situation des forages à l'arrêt OFOR

Au niveau national, sur 2109 forages en service en milieu rural, 28 sont à l'arrêt pour ouvrage de captage soit un taux de disponibilité de 98,67%. Dans la zone sylvopastorale, il n'y a que 13 forages non fonctionnels sur 854 exploités soit un taux de disponibilité de 98,47%. Les arrêts par ouvrage de captage nécessitent souvent un renouvellement du forage.

En général, on a remarqué une légère augmentation du nombre de forages à l'arrêt, et en particulier dans la zone sylvopastorale, qui passe de 11 à 13 forages.

En conclusion, il est bon de réaliser des forages équipés mais il serait judicieux de prévoir le renouvellement de ceux qui sont vétustes et dont l'ouvrage de captage est détruit dans les programmes d'hydraulique pastorale.

## MOUVEMENT DU BÉTAIL

La concentration du bétail au niveau de la zone agropastorale du Ferlo reste globalement moyenne à l'exception des sites de Niayagal (Maka-Diama dans la région de Saint-Louis) et Payar (dans la région de Tambacounda) où elle est respectivement forte à très forte. Toutefois, on note une diminution de la forte concentration du bétail dans la région de Tambacounda par rapport au mois février 2020. En effet, les mesures d'urgence liées à la pandémie du Covid-19, notamment l'interdiction des marchés hebdomadaires ont nettement impacté sur les mouvements du bétail au niveau de la zone agropastorale du Ferlo. Les derniers mouvements signalés datent du 02 mars 2020. Il s'agit principalement d'arrivées importantes du bétail dans la région de Tambacounda (site de Balla) en provenance de la région de Matam et au niveau du ranch de Dolly en provenance du nord des régions de Louga et Saint-Louis. Des arrivées notoires sont aussi notées au niveau de la région de Kaffrine en provenance du sud de la région de Louga.

Il faut cependant signaler, que la limitation ou l'absence de mouvements au niveau de la zone agropastorale du Ferlo due à la situation d'urgence, risque de générer beaucoup de problèmes pour les transhumants en particulier pour la vente de bétail pour le renouvellement des denrées alimentaires des ménages pastoraux, l'accès à certaines zones de pâturages et les conflits avec les agriculteurs notamment dans les régions de Tambacounda et Kaffrine où la saison hivernale démarre souvent assez tôt.

Pour avoir la cartographie et un meilleur suivi, un recensement des transhumants a été fait sur l'essentiel des départements du pays : sur un total de 5705 recensés possédant 226 118 bovins ; 838 766 petits ruminants et 51 345 équidés. Les départements où ya plus de concentration sont Linguère, Ranérou, Kaffrine, Koungheul, Koumpentoum. Ce recensement permet une meilleure prise en charge de ces ménages au niveau des zones d'accueil et aussi dans le cadre la sécurité alimentaire face à la situation sanitaire actuelle du pays.

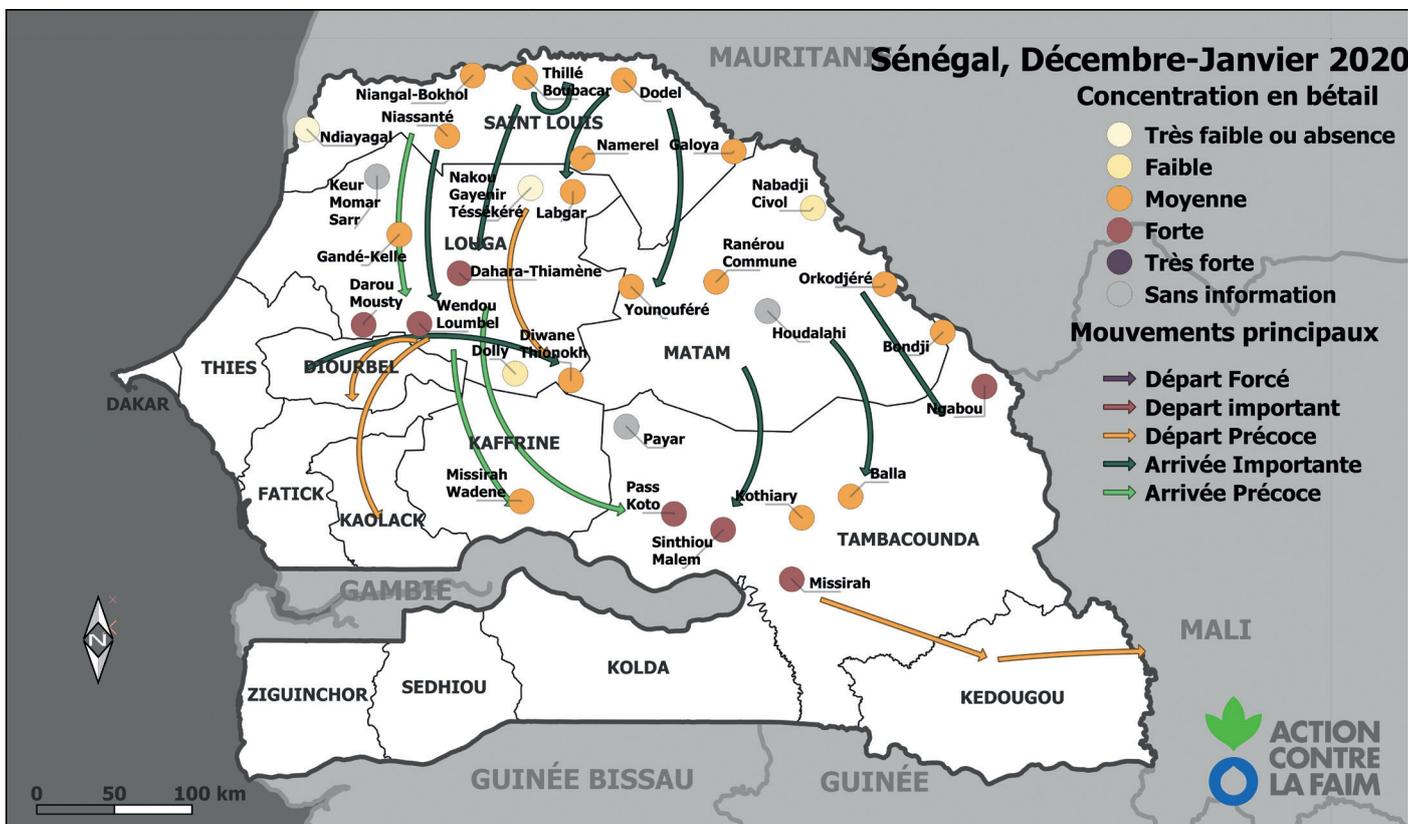


Figure 6 : Mouvement du bétail durant le mois de mars 2020

## SITUATION ZOOSANITAIRE

Durant la période du 24 février au 29 mars 2020, dans le cadre du système national de surveillance épidémiologique, au titre de la surveillance passive des maladies animales, les chefs des services régionaux de l'Élevage et des Productions animales de Kaffrine, Ziguinchor, Kaolack, Sédhiou, Louga, Tambacounda, Fatick, Kédougou, Thiès, Saint-Louis, Matam et Diourbel ont rapporté des suspicions de plusieurs maladies. Il s'agit entre autres des maladies de Newcastle et Gumboro, du choléra aviaire, de la grippe équine, des botulismes ovin et équin, de la fièvre aphteuse, des pasteurelloses ovine et bovine, de la tuberculose bovine, du charbon bactérien, de la peste des petits ruminants, d'ecthyma contagieux, des distomatoses ovine et bovine, du charbon symptomatique, de la gourme, trypanosomose bovine, dermatose nodulaire contagieuse bovine, etc. (voir figure7).

Au total, cent-quarante-trois (143) foyers de maladies ont été rapportés pour la période du 24 février au 29 mars 2020.

Les pathologies dominantes sont la maladie de Newcastle, la maladie de Gumboro, la peste des petits ruminants, la clavelée et la distomatose bovine.

La figure ci-jointe indique la tendance des maladies rapportées.

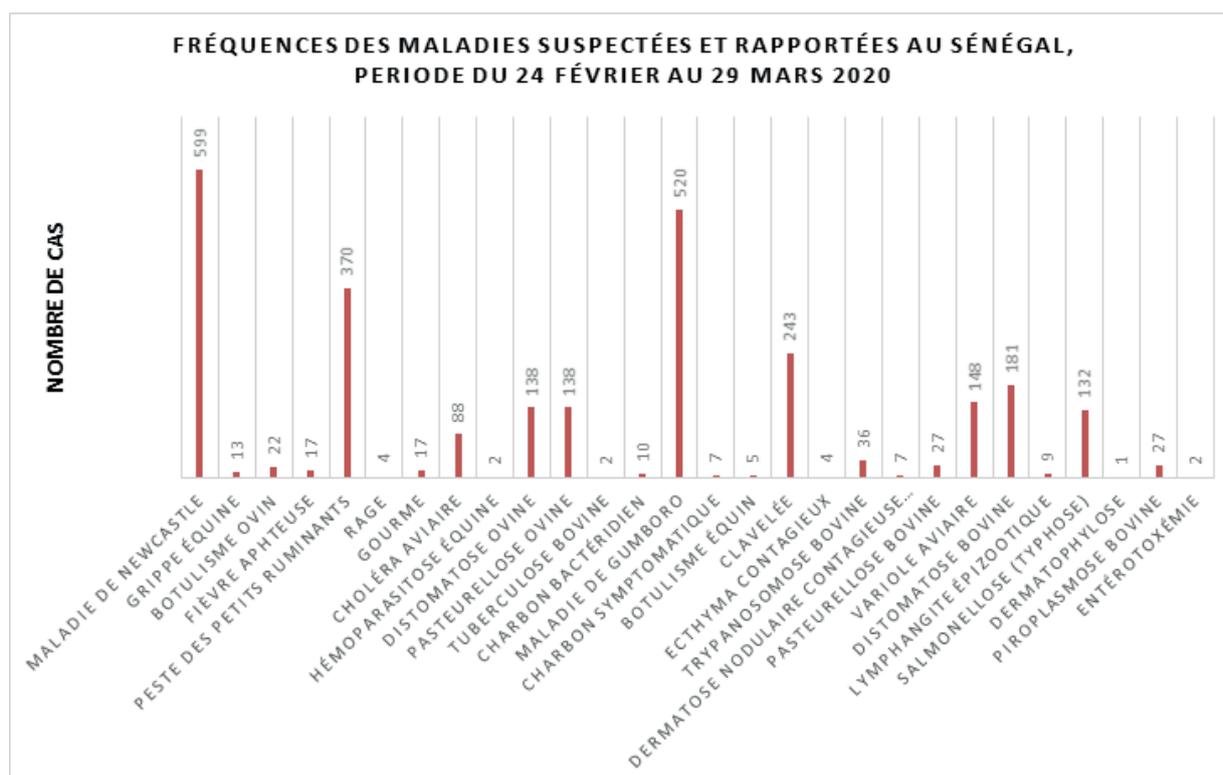


Figure 7 : Fréquences des maladies suspectées et rapportées au Sénégal, période du 24 février au 29 mars 2020

## SITUATION DES MARCHÉS

Le mois de mars 2020 a été particulièrement marqué par la pandémie du COVID-19 qui a provoqué la proclamation de l'Etat d'urgence par décret N°2020-830 du 23 mars 2020 accompagné d'une série de mesures (fermeture des marchés hebdomadaires, couvre-feu, restriction et/ou interdiction des transports interurbains des personnes). Cette situation a entraîné l'arrêt des activités de tous les marchés. en plus de fortes tensions sur l'offre en viande avec pour conséquence la réduction drastique des revenus des éleveurs et des autres acteurs des marchés.

A cet effet l'analyse portera sur les données collectées durant la première quinzaine du mois (1<sup>er</sup> - 19 mars 2020) sur l'ensemble des marchés suivis et du 20 au 31 mars 2020 dans ceux des capitales régionales.

Sur la première quinzaine de mars, les marchés ont été dynamiques en termes d'offre et de demande impulsée par une période marquée par la préparation de nombreuses fêtes religieuses (Magal de Poro-khane, Daaka, appel des layennes, Ziar général à Tivaouane, Magal de Kazou rajab entre autres).

Ainsi, le niveau d'approvisionnement a été correct dans les marchés urbains de consommation, faible à moyen dans les marchés primaires (zones nord) du fait du départ des éleveurs vers les zones d'accueil (centre et est).

Les prix moyens des sujets par tête et par région ont oscillé dans les fourchettes suivantes : « 130 000 – 433 000 » F CFA (bovin), « 37 500 – 128 600 » F CFA (ovin), « 20 000 – 43 000 » F CFA (caprin), soit des prix moyens de 248 000 F CFA, 79 000 F CFA et 32 500 F CFA, respectivement. La comparaison mensuelle indique de légères variations par rapport au prix des deux derniers mois.

Comparativement à l'année écoulée, à la même période, les variations se présentent comme suit : bovin (+16%), ovin (+10%), caprin (+6%).

Les termes de l'échange s'affichent comme suit : 800 kg (Bovin) contre 889 kg (février 2020), 255 kg (Ovin) contre 276 kg (Février), 105 kg (Caprin). Elles sont toujours en faveur des éleveurs même si une hausse légère du prix du riz est notée ces derniers mois. Les variations des TDE par rapport à l'année passée et à la même période montrent une hausse de 12% chez les Bovins, de 8% chez les Ovins mais reste stables chez les Caprins. Les TDE par rapport au mil, dans les régions de Tambacounda, Diourbel et Louga (zones sylvopastorale où la consommation de la denrée (mil) est importante), sont aussi favorable aux éleveurs et sont estimés en moyenne à 820 kg (Bovin), 300 kg (Ovin) et 137 kg (Caprin).

### Perspectives

L'impact des mesures de l'état d'urgence (fermeture des marchés hebdomadaires « loumas », réduction de la durée de fonctionnement des marchés urbains (08 H – 14 H), interdiction des transports interurbains) sur la disponibilité et l'accès aux denrées de base serait plus ressenti au courant du mois d'avril 2020. En effet, la faiblesse ou l'absence des transferts des marchés primaires vers les marchés urbains de consommation vont se traduire par un déséquilibre entre la faiblesse des offres et la constance ou l'accroissement de la demande.

Les prix pratiqués seront toujours élevés pour les produits agricoles locaux (céréales sèches, légumineuses) du fait de la modicité des stocks commerçants par faute de renouvellement et de la forte demande des consommateurs, notamment en fin avril avec le démarrage du mois de ramadan.

La faiblesse ou l'absence des transferts qui se traduiront par la faiblesse des offres entraîneront un renchérissement des prix des sujets présentés.

## IMPACTS DU COVID-19 SUR LES ACTIVITES D'ÉLEVAGE

Les mesures adoptées par les autorités dans le cadre de la lutte contre la pandémie dont l'interdiction des rassemblements et de la circulation interurbaine ont fortement impacté l'activité des éleveurs surtout ceux du système extensif. Une telle situation amplifie d'avantage la vulnérabilité des éleveurs.

Ainsi, la fermeture des marchés hebdomadaires qui constituent les lieux d'échanges de produits de consommation et la suspension des cérémonies religieuses qui représentent d'importants débouchés, entre autres, ont engendré un certain nombre de conséquences sociales et économiques sur les éleveurs, notamment ceux du système pastoral, à savoir :

- **une situation financière précaire (problème d'écoulement des animaux) ;**
- **des problèmes de ravitaillement en denrées alimentaires et en aliment bétail ;**
- **des difficultés d'abreuvement du bétail à cause du manque de liquidité surtout pour les éleveurs transhumants ;**
- **un accès limité aux services et aux produits vétérinaires, ainsi qu'aux services sociaux de base, du fait du manque de liquidité et de la limitation des déplacements ;**
- **une diminution drastique des effectifs de bovins et petits ruminants acheminés au niveau des foirails et abattoirs ;**
- **des difficultés liées à la circulation des professionnels pour se rendre au niveau des zones de production ;**
- **des difficultés d'écoulement des œufs, des poulets de chairs et du lait, etc.**

La situation risque ainsi de s'aggraver dans les mois à venir, si toutefois la pandémie n'est pas maîtrisée et que les mesures restrictives persistent.

## RECOMMANDATIONS

- **Veiller au respect des mesures prises pour lutter contre le COVID 19 ;**
- **Maintenir le dispositif de surveillance pastorale et zoosanitaire au niveau des zones transfrontalières ;**
- **Renforcer la prévention et la lutte contre les maladies animales ;**
- **Renforcer les moyens de lutte contre les feux de brousse notamment en redynamisant les comités de lutte, en poursuivant et en accentuant la sensibilisation des populations en particulier dans les régions de Tambacounda et Kolda ;**
- **Veiller à l'entretien des équipements et la réparation des forages en pannes ;**
- **Assister tous les éleveurs en aliment bétail notamment au niveau des zones déficitaires et des zones d'accueil ;**
- **Poursuivre la constitution de réserves fourragères ; Accompagner les éleveurs à faire face aux impacts de la crise sanitaire (assistance en vivres, etc.).**

# STRUCTURES NATIONALES MEMBRES DU COMITÉ PASTORAL

ANACIM, CSA, CSE, DA, DEFCCS, DGPRE, DIREL, DSV, DIA, DDEQ, CEP/MEPA,  
SE-CNSA, DEEC, PRAPS, PDEPS, ACF, AVSF, DH, ISRA

**PARTENAIRE FINANCIER  
PRAPS-SN**



**STRUCTURE COORDONNATRICE :  
DIRECTION DE L'ÉLEVAGE**



MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE  
ET DES PRODUCTIONS ANIMALES

# STRUCTURE COORDONNATRICE DIRECTION DE L'ÉLEVAGE